

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselain, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Menant, Mme Aschard, Mme Roucaute.

Absents : M. Hamon, excusé.

Secrétaire : Mme Aschard

Convocations expédiées le : 26/04/2016

Compte-rendu affiché le : 12/05/2016

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour de la séance, l'intégration des dotations de solidarité communautaire (DSC) aux dotations de compensation (DC).

. EXPOSÉ SUR LE PROJET DU SAGE AUTHION :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'AUTHION est un outil de planification et d'aménagement du territoire qui vise à fixer les objectifs d'utilisation, de valorisation et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) de la Loi sur l'Eau et le Milieu Aquatiques (LEMA) et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.

Elle rappelle que le SAGE Authion a été élaboré avec l'ensemble des acteurs intéressés à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (l'Etat et ses établissements publics, les usagers : les irrigants, les associations de défense de l'environnement, les pêcheurs, etc... et les élus locaux).

Son périmètre est établi sur les limites du bassin hydrologique de l'Authion et de ses affluents : Couasnon, Lathan, Changeon, Lane. Il s'étend sur une surface de 1 491 km² et englobe 63 communes, 2 départements (Maine et Loire et Indre et Loire) ainsi que 2 Régions (Centre et Pays de la Loire).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé le projet de SAGE Authion le 26 novembre 2015. Les personnes publiques associées ont un délai de 4 mois pour se prononcer sur ce projet du SAGE qui doit être approuvé avant la fin de l'année 2016.

M. David MOREL, animateur de la CLE du SAGE Authion nous présente ensuite :

↳ les 5 enjeux :

- Pour la quantité : Gérer globalement la ressource afin d'assurer la pérennité de tous les usagers ;
- Pour les milieux : protéger et restaurer la morphologie des cours d'eau et des zones humides de manière différenciée sur le territoire ;
- Pour la qualité : améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles ;
- Pour les inondations : prévenir ce risque dans le val d'Authion ;
- Pour la gouvernance : porter, faire connaître et appliquer le SAGE.

↳ et pour chacun de ces enjeux, les 12 objectifs généraux.

↳ Il évoque aussi les 25 moyens prioritaires et quelques-unes des 60 dispositions existantes.

En conclusion, le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, devra se prononcer sur ce document.

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE LOT N°4 COUVERTURE ENTREPRISE BREITH AVENANT N°3 :

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, M. BIGOT présente au Conseil Municipal pour le lot n°4 de Couverture de l'entreprise BREITH, sous le contrôle de M. Faivre, Architecte :

le devis pour travaux complémentaires comprenant :

- la pose de zinc sur le bandeau tuffeau, entraînant une plus-value de 1 250.10 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE ce devis de l'entreprise BREITH lié au lot n°4 de la couverture, portant ainsi le montant du lot n°4 de : 7 224.84 € + Avenant n° 1 : 348.00 € + avenant n°2 : de 2 153 € HT + avenant n°3 : 1 250.10 € HT à 10 975.94 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et l'avenant correspondants.**

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE LOT N°6 MENUISERIES INTERIEUR&EXTERIEUR ENTREPRISE LACOUR AVENANT N°1 :

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, M. BIGOT présente au Conseil Municipal pour le lot n°6 Menuiseries intérieur et extérieur de l'entreprise LACOUR, sous le contrôle de M. Faivre, Architecte :

les devis pour travaux complémentaires comprenant :

- la pose et la dépose de la porte d'entrée, la fourniture de bloc porte et d'huisseries entraînant une plus-value de 507.40 € HT
- suite au décalage du niveau de sol, la réalisation d'une rampe avec ossature ainsi que la reprise du plancher entraînant une plus-value d'un montant de 497.91 € soit au final un avenant pour la somme de 1 005.31 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE ces devis de l'entreprise LACOUR liés au lot n°6 menuiseries intérieur et extérieur portant ainsi le montant du lot n°6 de : 82 717.81 € HT + avenant n°1 : 1 005.31 € HT à 83 723.12 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et l'avenant correspondant.**

RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE LOT N°7 PLÂTRERIE ENTREPRISE ACR AVENANT N°1 :

Dans le cadre des travaux de restructuration de la mairie, M. BIGOT présente au Conseil Municipal pour le lot n°7 de Plâtrerie de l'entreprise ACR, sous le contrôle de M. Faivre, Architecte :

le devis pour travaux complémentaires comprenant :

- les arrêts PVC pour renfort angles saillants RDC et étage, avec le plâtre, entraînant une plus-value de 5 262.99 € HT
 - et une moins-value pour plâtre allégé autour des baies intérieures pour – 117.36 € HT
- soit au final un avenant pour la somme de : 5 145.63 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE ce devis de l'entreprise ACR lié au lot n°7 de la plâtrerie, portant ainsi le montant du lot n°7 de : 36 054.55 € + Avenant n° 1 : 5 145.63 € à 41 200.18 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et l'avenant correspondants.**

DEVIS POUR L'INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de différents devis pour la nouvelle installation téléphonique de la mairie après les travaux de restructuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis d'ORANGE d'un montant de 2 837.88 € HT, comprenant un standard e-diatonis, un téléphone 6557 + M670, un téléphone 6753, 2 téléphones Gigaset C620, l'installation et la formation,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE MONTE PERSONNES DE LA BIBLIOTHÈQUE:

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du devis de l'entreprise ERMHES pour le contrat d'entretien du monte-personnes de la bibliothèque municipale, d'un montant de 770.47 € HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir la proposition de contrat d'entretien de l'entreprise ERMHES d'un montant De 770.47 € HT/an, révisable tous les ans au 1^{er} janvier,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **L'AUTORISE à signer le devis et le contrat correspondants.**

INTÉGRATION DES DOTATIONS SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE AUX DOTATIONS DE COMPENSATION :

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-17 du 19 février 2016, définissant le projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et des Communautés de Communes Loire-Longué, de la Région de Doué-la-Fontaine et du Gennois à l'exception de Chemellier et Coutures,

VU l'article 1609 nonies C V 1° bis du Code Général des Impôts qui stipule : « Le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT). »,

VU le compte-rendu de la dernière CLECT de la Communauté de Communes, en date du 12 mars 2015, et afin de préserver le principe de solidarité financière mené par la Communauté de Communes envers ses communes membres via les Dotations de Solidarité Communautaire (DSC), qui ne sont pas versées ni par l'Agglomération de Saumur, ni par les Communautés de Communes du canton du Gennois et de la Région de Doué la Fontaine,

VU la délibération 2016-015 de la Communauté de Communes proposant le principe d'intégrer les DSC dans les Attributions de Compensation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (1 abstention),

VALIDE l'intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à la Dotation de Compensation (DC),

DIT que ce principe est applicable dès l'année 2016.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR LOIRE ANJOU TOURAIN :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20,

Vu la délibération du Comité syndical du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine en date du 5 mars 2016 ayant approuvé la modification de ses statuts afin de l'adapter notamment aux évolutions institutionnelles et de simplifier la composition et le fonctionnement de certains collèges,

Vu ci-annexé le projet de modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, portant sur la fusion des collèges régionaux et départementaux, sur la représentativité au sein des communes nouvelles et sur la possibilité donnée aux élus régionaux et départementaux de s'attribuer pouvoir entre eux et à des membres du Bureau du Parc, et ce, conformément au projet annexé à la présente délibération.
- . **APPROUVE le projet de modification des statuts** du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine,
- . **CHARGE Madame le Maire de transmettre** la présente délibération, dûment exécutoire, au Président de du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine.
- . **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

. **DEVIS POUR CRÉATION SITE INTERNET :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de devis pour la refonte complète du site internet de la commune :

- PIXIM : 2 554.25 € HT
- ATM@SPHERE : 2 810.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise PIXIM d'un montant de 2 554.25 € HT,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant, et la**
- . **CHARGE de faire le nécessaire.**

. **Exposé de M. BIGOT, 1^{er} Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

LA GARE : Les travaux sont quasiment terminés. La rampe handicapée extérieure est en peinture et sera installée le semaine prochaine. Tous les petits travaux de finitions extérieures ont reçu une attention particulière. Lors de la signature des baux par les occupants, la municipalité a été remercié pour la qualité des locaux proposés. Un bilan financier sera présenté au conseil lors de la prochaine séance

DEVIS POUR LES RIDEAUX :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal un devis pour la fourniture de rideaux pour le cabinet infirmier, médical ainsi que la bibliothèque de Textiles et Ameublement d'un montant de 1 338.75 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de Textiles Ameublement pour la fourniture de rideaux pour le cabinet Infirmier, médical et la bibliothèque d'un montant de 1 338.75 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

ACHAT D'UN COMPRESSEUR POUR L'ATELIER COMMUNAL :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal 2 devis pour la fourniture d'un compresseur de 50 litres pour l'atelier communal en remplacement de l'ancien hors service :

- MAISA : 312.80 € HT marque Lacmé,
- GABILLER 390.40 € HT marque Lacmé
257.00 € HT marque Scar.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise GABILLER pour la fourniture d'un compresseur de 50 l de marque Scar au prix de 257.07 € HT,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer le devis correspondant.**

SIEML : VERSEMENT FONDS CONCOURS POUR EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC (hors secteurs habitations et activités) :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal un estimatif du SIEML pour l'extension du réseau d'éclairage public de l'abribus situé sur le parking du centre culturel.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité syndical du SIEML en date du 10/11/2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. DÉCIDE de verser au profit du SIEML, un fonds de concours de 75 % pour l'opération d'extension de l'éclairage public, Rue des deux Feux,

montant de la dépense : 2 320.51 € HT

taux du fonds de concours : 75 %

montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1 740.38 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML le 10/11/2015.

. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

SIEML : TRAVAUX 2016 :

Monsieur BIGOT présente au Conseil Municipal les devis estimatifs pour les travaux de remplacement des lanternes usagées de l'éclairage public :

. Résidence Alfred Benon : 3 luminaires complets à remplacer (mat+lanterne) : 3 834.12 € HT

. Hameau du Legs : seulement les 12 lanternes (mats conservés) :

. Rue des Richardières : 11 lanternes (mats conservés) :

Ces travaux ayant reçu l'aval de l'ensemble du conseil municipal, le devis définitif sera présenté lors de la prochaine séance pour validation définitive.

SIEML : TRAVAUX 2017 :

Une étude a également été demandée au SIEML pour la Rue du Port où un enfouissement des réseaux pourrait être envisagé, l'étude est d'un montant de 31 980 € HT avec la somme de 12 792 € HT à la charge de la commune.

Une estimation a été faite auprès du SIEML pour que Rue des Turcies à partir de l'atelier Communal-cimetière et jusqu'à l'entrée de la commune, les poteaux électriques soient supprimés.

Une participation du SIEML à hauteur de 75 % pourrait être envisagée, soit pour des travaux estimés à 103 890 € HT, la participation communale serait de 20 778 € HT (plus l'effacement du réseau Télécom d'environ 13 000 € HT)

Le Conseil municipal VALIDE ce programme de travaux pour 2017 et charge M. BIGOT de faire le nécessaire auprès du SIEML afin de lancer ces dossiers.

SMICTOM : en juillet, une application sur internet permettra à chacun de contrôler son compte, de comptabiliser son nombre de passage, etc... Un service de benne papier va également être mis en place.

DECORATIONS DE NOEL : un devis sera présenté lors du prochain conseil municipal.

. Exposé de Mme COCHET, 2nde Adjointe, économie, tourisme, Communication :

COMMISSION TOURISME ET ECONOMIE : Elle s'est réunie le 12 avril dernier où un point a été fait sur les actions à mener sur 2016-2017.

Concernant le parcours de santé, des devis ont été demandés. Un technicien va se déplacer sur le terrain afin de confirmer si l'implantation d'une telle structure est possible et à quel endroit.

Il a également été question d'une animation de Noël autour du sapin de Noël et de la nécessité d'une rencontre avec les commerçants et d'une communication à mettre en place.

DEVIS COLIBRI SIGNALÉTIQUE MARCHÉ NOËL ET COMMERCANTS :

Elle présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise COLIBRI pour :

- la fourniture de 2 grandes banderoles (annonçant l'animation du marché de Noël le 1^{er} vendredi de décembre et qui seront positionnées à l'entrée et à la sortie du village) de 300 x 80, au prix de 100 € HT l'unité,
- la fourniture de drapeaux devant chaque façade de commerçants 10 unités au prix de 27.64 € soit 276.40 € HT soit 10 soit une facture totale de 476.40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- . **ACCEPTE le devis de l'entreprise COLIBRI d'un montant de 476.40 € HT**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis correspondant**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

(Lors de cette animation une chorale pourrait venir chanter dans l'église. Celle de l'école pourrait également être contactée).

DEVIS BANNIÈRES DÉCORATIVES ANIMATION ESTIVALE :

Madame Cochet présente au Conseil Municipal différents devis pour la fourniture de bannières décoratives à installer dans le village durant la période estivale, 0.80 x 1.50, portant le logo communal :

- Entreprise DELBAR : 174.80 € HT l'unité
- Eurl Fred Technique : 200.00 € HT l'unité.

Après étude des 2 devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise DELBAR & BELDA , au prix de 174.80 € HT/l'une**
- . **RETIENT le nombre de 7 bannières,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis, et**
- . **la CHARGE de faire le nécessaire.**

ARRET VÉLO AU PORT : INSTALLATION DE TOILETTES :

Madame Cochet présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise AXURIT de Brossay, pour l'installation de toilettes démontables au port durant la saison estivale (mi-juin à mi-septembre), le long du parcours Loire à vélo : au prix de 90 €/mois + 45 € pour chaque vidange (4 vidanges/mois) soit 270 €/mois. Une somme de 60 € correspondant aux frais de transport aller et retour seront également à rajouter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise AXURIT, au prix de 270 €/mois pour l'installation de toilettes démontables durant la saison touristique ainsi que les frais de transport aller et retour de 60 € HT,**
- . **AUTORISE Madame le Maire à signer le devis,**
- . **DIT que le paiement se fera mensuellement,**
- . **et la CHARGE de faire le nécessaire.**

A l'étude également, l'achat et la pose de voiles servant d'abri pour les vélos.

Le document sur les réglementations à respecter en matière d'urbanisme, de feu, de bruits, etc... est bien avancé, quelques rectifications sont encore à faire. Ce document sera donné à tous les nouveaux arrivants sur la commune.

. **Exposé de M. JOUSSELAIN 3^{ème} Adjoint, urbanisme voirie, environnement :**

. **ENDUITS SUPERFICIELS VOIRIE : PATA : Fonctionnement 2016 :**

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal de différents devis pour la réalisation d'enduits superficiels (Pata), en principe environ 8 tonnes seront réparties cette année en fonction de l'état des routes :

Entreprises	Montant HT/Tonne
DURAND	616.00 €/T
COLAS	560.91 €/T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- . **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise COLAS, pour un montant de 560.91 € HT la tonne,**
- . **AUTORISE M. JOUSSELAIN à signer le devis,**
- . **le CHARGE de faire le nécessaire.**

. **VOIRIE 2016 INVESTISSEMENT COMMUNE :**

Monsieur JOUSSELAIN donne lecture au Conseil Municipal des différents devis pour la réalisation des travaux de voirie investissement 2016, (en dehors de ceux de la CCLL) pour le chemin dit des Mares :

Entreprises	Montant HT
DURAND	8 871 €
COLAS	6 688 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- . **DECIDE de retenir le devis de l'entreprise COLAS, pour un montant de 6 688.00 € HT,**
- . **AUTORISE M. JOUSSELAIN à signer le devis,**
- . **le CHARGE de faire le nécessaire.**

. **DEVIS PANNEAUX 2016 :**

M. JOUSSELAIN présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise NADIA de Cholet pour la commande de panneaux de signalisation pour l'année 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTTE le devis de l'entreprise NADIA d'un montant de 1 210.78 € HT, soit 1 452.93 € TTC**
- . **AUTORISE M. JOUSSELAIN à signer le devis,**
- . **et le CHARGE de faire le nécessaire.**

. **DEVIS JARDIN DE LA MAIRIE ANJOU PAYSAGE :**

M. JOUSSELAIN présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise ANJOU PAYSAGE pour l'aménagement du jardin de la mairie après les travaux de restructuration, d'un montant de 4 702.09 € HT dans le même esprit que les nouveaux parterres réalisés dans le village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- . **ACCEPTTE le devis de l'entreprise ANJOU PAYSAGE d'un montant de 4 702.09 € HT, soit 5 584.06 € TTC,**
- . **AUTORISE M. JOUSSELAIN à signer le devis,**
- . **et le CHARGE de faire le nécessaire.**

VOIRIE INVESTISSEMENT GROUPEMENT COMMANDES :

M . JOUSSELAIN rend compte de la réunion de la commission d'appel d'offres pour le programme de voirie communautaire 2016, dans lequel sont compris la voie communale n°105 dite de la Charroyère et la voie communale n°28 dite de la Croix Bidault.

11 entreprises avaient retiré des dossiers mais seules 3 ont soumissionné.

Pour la commune de Saint Martin, l'estimation était la suivante :

- VC n°105 : 18 684 €
- VC n°028 : 13 357 €
- soit un total de 32 041 €

Les propositions faites par les entreprises sont les suivantes :

- Durand : 23 160.75 € HT
- Colas : 25 593.83 € HT
- TPPL : 20 474.14 € HT.

Il informe le conseil municipal que le marché devrait être attribué à l'entreprise TPPL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

. PREND acte du résultat de l'appel d'offres,

. AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce marché avec l'entreprise TPPL,

. et la CHARGE de faire le nécessaire.

Fleurissement : les prairies fleuries sont en train de lever, nécessité d'arroser. Des géraniums seront plantés aux monuments aux morts, des lierres seront disposés dans les jardinières accompagnées de plantes vivaces. Un palox a été récupéré et sera installé comme jardinière au Port.

Traitement : Il rend compte du déplacement conjoint avec les communes de St Clément et des Rosiers, à Chemillé afin de découvrir leur plan de désherbage « zéro phyto » dans leur agglomération ainsi que pour le cimetière. Des solutions de mutualisation pourraient être organisées entre les 3 communes et appliquées à l'identique. Dans le bourg, des graines pourraient être distribuées aux habitants afin qu'ils gèrent le fleurissement devant leurs maisons.

Intervention de M. BOUSSIN : Il évoque une réunion de Santé Loire qui se retrouve sans conseil d'administration. Un comité de territoire a été créé qui s'occupe entre autre des animations auprès des patients (organisation d'un voyage dans le Morbihan). L'Assemblée générale aura lieu en juin.

CCAS : Il évoque l'organisation de la sortie du 9 juin prochain organisée par le CCAS et qui se déroulera dans la région de Chinon et en donne le programme. L'invitation vient d'être envoyée.

Monument Dupetit-Thouars : Lors de la démonstration de nettoyage des pavés de la Place St Etienne, il a remarqué le mauvais état du monument Dupetit-Thouars et le signale.

Madame le Maire va contacter une entreprise afin de présenter un devis lors d'une prochaine séance.

Intervention de Madame le Maire :

Inauguration de la Gare : Elle est fixée au vendredi 17 juin 2016 à 20 heures.

Des invitations seront envoyées.

Commissions de la future agglomération : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les commissions qui travaillent sur la future agglomération ont commencé à fonctionner. Elle est inscrite à celles de l'urbanisme, l'eau et la voirie. Tous les avis recueillis en commissions seront soumis pour avis à la future agglomération

Sur le plan de l'eau : eau potable, assainissement et eaux pluviales, les syndicats actuels n'existeront plus. Il faudra faire le choix de prendre la compétence dès le 01/01/2017 ou au 01/01/2020 date butoir. Madame le Maire pense que le plus tôt sera le mieux.

Fête du Vélo et Vélo Vintage : le 19 juin prochain, Madame le Maire recherche 7 bénévoles.

Travaux Rue des Turcies : suite aux travaux d'extension de réseau d'assainissement, rue des Turcies, les travaux d'enrobé sur la tranchée devraient être réalisés prochainement.

Concours photo pour la nouvelle mairie : Elle rappelle le concours photos organisé en collaboration avec la commission jeunes et demande que chacun se fasse le relais de cet évènement.

Cérémonies du 8 mai : Elle rappelle la cérémonie du 8 mai et demande la présence des Conseillers.